

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 3 juillet 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 165.07.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 juin au 3 juillet 2017.
 - 4.1.2. Autorisation de signataires – Convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684.
 - 4.1.3. Renoncement d'emploi – Technicien en gestion des eaux.
 - 4.1.4. Autorisation de signataires – Offre d'achat d'un emplacement dans le but d'y construire un développement résidentiel à intervenir avec monsieur Paul-Antoine Mathieu.
 - 4.1.5. Résolution contre le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.
 - 4.1.6. Résolution confirmant la volonté du conseil municipal de conclure une entente de fourniture de services au niveau de la gestion administrative avec la municipalité d'Hébertville.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Octroi d'un contrat aux Produits B.C.C. Inc. – Recyclage des boues de l'étang n° 1 secteur Métabetchouan.
 - 4.2.2. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliénation d'une propriété – Succession Vital Ménard.
 - 4.2.3. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour morcellement d'une propriété déposée par monsieur France De Launière.
 - 4.2.4. Octroi d'un contrat à Environnement CA - Entretien des ouvrages situés le long du ruisseau du rang 3 visant à ralentir l'eutrophisation des lacs à la-Croix.
 - 4.2.5. Octroi d'un contrat à Environnement CA – Caractérisation écologique et étude environnementale de site phase 1 du développement résidentiel du domaine du plateau.
 - 4.2.6. Octroi d'un contrat à la Pépinière de Chambord pour l'aménagement extérieur du pavillon sanitaire du quai secteur Métabetchouan – Appropriation au surplus accumulé.

- 4.2.7. Octroi d'un contrat à Norda Stelo – Services professionnels pour réaliser l'ingénierie préliminaire des travaux de réfection du brise-lame au quai municipal.
 - 4.2.8. Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'une contribution financière – Signalisation du stationnement de la route des Laurentides sur les territoires non organisés (TNO).
 - 4.2.9. Octroi d'un contrat à SPO électrique – Travaux caserne de pompiers secteur Métabetchouan.
 - 4.2.10. Octroi d'un contrat à Mageco consultants inc. – Confection de plans et devis d'ingénierie pour le développement domiciliaire du plateau.
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Autorisation de signataires – Contrat de concession du centre récréotouristique le Rigolet 2017-2020 à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat au Groupe Inteli – Révision des textes et correction du journal l'Informel.
 - 4.3.3. Modification du processus de la disposition de la collection Jules Lamy.
 - 4.3.4. Autorisation d'un signataire - renouvellement contrat de concession comptoir de restauration de l'aréna municipal saison 2017-2018.
 - 4.3.5. Adoption des plans et devis modifiés préparés par Mageco consultants inc. pour la construction d'un bâtiment à vocation communautaire et culturelle dans le parc Maurice Kirouac en vue de remplacer l'horloge du millénaire.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
- 6.1 Motion de félicitations à monsieur Jacques Côté, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;
 - 6.2 Motion de félicitations à monsieur Rémi De Grand Maison de Construction et Excavation RD;
 - 6.3 Motion de félicitations à madame Louise Tremblay – Correctrice bénévole du journal l'Informel.
7. Période de questions des citoyens.
Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de monsieur Evans Potvin à 19 h 36.

3. 166.07.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 167.07.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 JUIN 2017 AU 3 JUILLET 2017

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 juin au 3 juillet 2017 laquelle totalise la somme de 820 004,92 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 168.07.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684

Considérant que la convention collective des employés municipaux de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est échue depuis le 31 décembre 2016;

Considérant qu'une entente de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 est survenue le 11 mai 2017;

Considérant la réalisation de l'exercice d'équité salariale et d'évaluation des emplois, lequel est effectif au 1^{er} janvier 2017;

Considérant l'intégration du plan d'évaluation des emplois à la convention collective.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- Accepte l'entente de principe survenue en date du 11 mai 2017 avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684;
- Autorise l'acceptation des textes par les deux (2) parties et autorise les membres du comité de négociations, soit monsieur Richard Lapointe, conseiller municipal et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, la convention collective des employés du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 pour une durée de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 169.07.2017 RENONCEMENT D'EMPLOI – TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX

Considérant qu'à la séance tenue le 5 juin 2017, le conseil municipal a procédé à l'engagement de monsieur Stéphane Langlais à titre de technicien en gestion des eaux pour un emploi régulier à temps plein, dont l'entrée en fonction était prévue à la fin juin 2017;

Considérant que dans une correspondance du 20 juin 2017, monsieur Stéphane Langlais avise la Ville qu'il renonce, pour des raisons personnelles, à entrer en fonction au poste de technicien en gestion des eaux.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accuser réception du renoncement à l'emploi au poste de technicien en gestion des eaux de monsieur Stéphane Langlais.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 170.07.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – OFFRE D'ACHAT D'UN EMPLACEMENT DANS LE BUT D'Y CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL À INTERVENIR AVEC MONSIEUR PAUL-ANTOINE MATHIEU

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

D'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une offre d'achat d'un emplacement correspondant au lot 5 269 121 au cadastre du Québec immeuble dans le but d'y construire un développement résidentiel. Cette offre d'achat fait partie intégrante du procès-verbal.

D'autoriser également monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le contrat d'acte de vente à être signé devant un notaire.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 171.07.2017 RÉOLUTION CONTRE LE PROJET D'OLÉODUC ENERGIE EST DE TRANSCANADA

Considérant que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ) ;

Considérant que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines.

Considérant que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens ;

Considérant que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

Considérant que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique ;

Considérant que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est ;

Considérant que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline ;

Considérant que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science

de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone ;

Considérant que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie ;

Considérant que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle ;

A ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé de monsieur de conseiller Martin Voyer :

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc.

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline ;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 172.07.2017 RÉSOLUTION CONFIRMANT LA VOLONTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONCLURE UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Considérant que la coopération intermunicipale comporte de nombreux avantages, dont entre autres, des avantages économiques, l'accès à un service de meilleure qualité, la diminution de la charge financière de chacune des municipalités, l'augmentation de la marge de manœuvre afin de répondre à d'autres besoins et l'évitement de la duplication des services;

Considérant qu'il faut tenir compte du contexte actuel du milieu municipal, dont entre autres :

- Augmentation de la charge de travail
- Besoin de ressources qualifiées
- Maintien de la qualité des services offerts
- Exigence des membres du conseil quant à la réalisation des projets
- La volonté de maintenir la charge fiscale
- La perte d'attractivité de la fonction de directeur général
- L'essoufflement des ressources ainsi que le risque d'erreur

Considérant que le poste de directeur général de la municipalité d'Hébertville est vacant depuis plusieurs mois et que madame Kathy Fortin assume présentement ce poste par intérim;

Considérant que des rencontres ont eu lieu avec la municipalité d'Hébertville afin d'explorer la faisabilité de conclure une entente de fourniture de services en gestion et que les élus municipaux sont favorables à la poursuite de la démarche;

Considérant la volonté des élus de la municipalité d'Hébertville et de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix de préserver l'autonomie locale de chacune des municipalités;

Considérant les avantages pour les deux municipalités à former une équipe avec l'ensemble des ressources;

Considérant la mise en commun des ressources incendie en créant en 2007 la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud, laquelle s'est dotée d'une structure efficace prouve qu'il y a de nombreux avantages à partager des ressources tant matérielles qu'au niveau des ressources humaines.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de confirmer à la municipalité d'Hébertville l'intention de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'analyser la faisabilité afin de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services en gestion et de demander l'appui du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 173.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT AUX PRODUITS B.C.C INC. – RECYCLAGE DES BOUES DE L'ÉTANG NO 1 SECTEUR MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'accorder aux Produits B.C.C. inc., et ce, afin de répondre aux normes environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le contrat de recyclage des boues de l'étang no 1, secteur Métabetchouan pour la somme de 9 816 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 14 février 2017.

Monsieur le conseiller André Fortin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 174.07.2017 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR ALIÉNATION D'UNE PROPRIÉTÉ – SUCCESSION VITAL MÉNARD

Considérant que madame Rita Ménard s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au nom de la succession de monsieur Vital Ménard dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner la propriété du 1099, 2^e Rang Est;

Considérant que monsieur Vital Ménard avait obtenu de la Commission en 1988 l'autorisation de morceler une parcelle d'une propriété agricole de plus grande étendue, dans le but d'y exploiter un vignoble, laquelle décision comportait une condition selon laquelle cette propriété ne pourrait dans le futur être aliénée à d'autres personnes que des producteurs agricoles propriétaires de lots contigus;

Considérant que cette condition est très contraignante pour la succession, puisqu'il ne reste plus que deux producteurs contigus pouvant répondre à ces critères et qu'aucun d'eux n'est intéressé à cette acquisition.

À ces causes, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'appuyer la demande de madame Rita Ménard dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner la propriété du 1099, 2^e Rang Est pour les motifs suivants :

- La demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- La demande ne crée aucun ajout d'usage autre qu'agricole sur l'emplacement;
- La demande est sans effet négatif sur la dynamique agricole du secteur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 175.07.2017 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR MORCELLEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ – MONSIEUR FRANCE

DE LAUNIÈRE

Considérant que monsieur France De Launière s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec au nom de la Ferme F.D.L.J. dans le but d'obtenir l'autorisation de morceler une partie de la propriété agricole en faveur de Ferme avicole Ste-Croix Ltée.

Considérant que l'emplacement est d'une superficie totale de 26,3037 hectares, et est constitué des lots 5 492 459, 5 492 460 et 5 492 461 du cadastre du Québec (anciens lots 27A, 27B et 28, du rang 4);

Considérant que cette transaction permettrait à M. David De Launière de pouvoir acheter à un coût accessible la part de son père dans l'entreprise actuelle, et lui permettrait de poursuivre l'exploitation agricole de la ferme, tout en permettant à son père de prendre sa retraite;

Considérant que la superficie totale restante après la transaction (64,2729) serait suffisante pour assurer la pérennité de l'exploitation, selon les informations fournies dans la demande;

Considérant que la Ferme Avicole Ste-Croix Ltée qui se porterait acquéreur de la parcelle en cause, est déjà propriétaire d'une partie contiguë (séparée par la route du rang 4), en plus de posséder au total une trentaine d'autres parcelles de grandes dimensions sur le territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et d'Hébertville. La parcelle cédée demeurerait donc rattachée à une exploitation agricole de très grande importance (plus de 800 hectares).

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'appuyer la demande de morcellement déposée par monsieur France De Launière pour les motifs suivants :

- La demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- La demande permet à un jeune agriculteur d'assurer la relève d'une exploitation agricole familiale viable;
- La demande permet à une autre entreprise agricole d'agrandir sa superficie par l'ajout d'une parcelle contiguë.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 176.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA - ENTRETIEN DES OUVRAGES SITUÉS LE LONG DU RUISSEAU DU RANG 3 VISANT À RALENTIR L'EUTROPHISATION DES LACS À LA-CROIX

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accorder à Environnement CA le contrat d'entretien des ouvrages situés le long du ruisseau du rang 3 visant à ralentir l'eutrophisation des lacs à la-Croix, le tout pour la somme de 8 600 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 9 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 177.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA – CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU DOMAINE DU PLATEAU

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder à Environnement CA le contrat de caractérisation écologique et d'étude environnementale de site, phase 1 du développement résidentiel du domaine du Plateau pour la somme de 4 880 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 178.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À LA PÉPINIÈRE DE CHAMBORD POUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU PAVILLON SANITAIRE DU QUAI SECTEUR MÉTABETCHOUAN – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'accorder à la Pépinière de Chambord le contrat d'aménagement extérieur du pavillon sanitaire du quai municipal secteur Métabetchouan, selon le concept soumis par cette dernière, le tout pour la somme de 8 493,39 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 12 juin 2017.

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 179.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À NORDA STELO – SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER L'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BRISE-LAME AU QUAI MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accorder à Norda Stelo le contrat de services professionnels pour réaliser l'ingénierie préliminaire des travaux de réfection du brise-lame au quai municipal du secteur Métabetchouan pour la somme maximale de 5 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 180.07.2017 DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SIGNALISATION DU STATIONNEMENT ROUTE DES LAURENTIDES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est possède un stationnement sur la route des Laurentides, utilisé principalement pour les motoneigistes et les véhicules tout terrain;

Considérant que ce stationnement est situé sur les territoires non organisés de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et utilisé par de nombreux touristes et les contribuables propriétaires de baux sur ces territoires;

Considérant que les revenus fonciers des immeubles sur ces territoires sont perçus par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix procèdera au cours des prochaines semaines à l'installation d'un panneau d'affichage touristique à l'intersection de la route Saint-André et de la route 169 afin d'identifier la mine de quartz, les gîtes touristiques et le stationnement des territoires non organisés.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de demander à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une contribution financière de l'ordre de 2 500 \$ afin de défrayer une partie des coûts du panneau d'affichage, lequel s'élève à 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 181.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À SPO ÉLECTRIQUE – TRAVAUX CASERNE DE POMPIERS SECTEUR MÉTABETCHOUAN

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accorder à l'entreprise SPO Électrique le contrat de changement des luminaires et d'installation de détecteurs de mouvements à la caserne incendie du secteur Métabetchouan pour la somme de 4 990 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 mai 2017.

Monsieur le conseiller Evans Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 182.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT A MAGECO INGÉNIEURS-CONSEILS – CONFECTION DE PLANS ET DEVIS D'INGÉNIERIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU PLATEAU

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder à Mageco Consultants inc. le contrat de confection de plans et devis d'ingénierie pour le développement domiciliaire du Plateau au coût de 19 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

**4.3.1 183.07.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE CON-
CESSION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGO-
LET 2017-2020 À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE
9257-3856 QUÉBEC INC.**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de concession du centre récréotouristique le Rigolet à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc. La durée du contrat est de trente-six mois qui s'étend du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2020. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.2 184.07.2017 OCTROI D'UN CONTRAT AU GROUPE INTELI – RÉVISION
DES TEXTES ET CORRECTION DU JOURNAL L'INFORMEL**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder au Groupe Inteli le contrat de révision des textes et de correction du journal l'informel au coût de 150 \$ par parution plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.3 185.07.2017 MODIFICATION DU PROCESSUS DE LA DISPOSITION DE
LA COLLECTION JULES LAMY**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne de poursuivre la vente des objets restant de la collection Jules Lamy et d'utiliser des plates-formes électroniques de vente sur divers sites internet.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.4 186.07.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - RENOUELEMENT
CONTRAT DE CONCESSION COMPTOIR DE RESTAURA-
TION DE L'ARÉNA MUNICIPAL SAISON 2017-2018**

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le renouvellement de contrat de la concession du comptoir de restauration de l'aréna municipal pour la saison 2017-2018 à intervenir avec madame Lyne Boudreault, lequel fixe le loyer mensuel à 500 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 187.07.2017 ADOPTION DES PLANS ET DEVIS MODIFIÉS PRÉPARÉS PAR MAGECO CONSULTANTS INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À VOCATION COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DANS LE PARC MAURICE KIROUAC EN VUE DE REMPLACER L'HORLOGE DU MILLÉNAIRE

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter les plans et devis modifiés préparés par Mageco consultants inc. pour la construction d'un bâtiment à vocation communautaire et culturelle dans le parc Maurice Kirouac en vue de remplacer l'horloge du millénaires, lesquels ont été déposés le 20 juin 2017. Ces plans et devis remplacement ceux approuvés lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2017 (résolution no 119.05.2017).

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunions Festi-Vélo
- Vérification des comptes de la Ville
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Conférence de presse inauguration d'un pont pour la traverse des motoneiges dans le parc des Laurentides
- Rencontres des directeurs et capitaines de la Sûreté du Québec au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Rencontre de l'attaché politique du député, monsieur Alexandre Cloutier
- Rencontre avec les dirigeants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Rencontre avec Rio Tinto Alcan inc. sur le dossier du brise-lame au quai municipal
- Rencontre pour le dossier du regroupement des Office municipal d'Habitation du secteur sud
- Rencontre de citoyens

Monsieur Richard Lapointe annonce qu'il sera candidat comme conseiller aux élections du 5 novembre prochain.

4.4.1 188.07.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Versement 2 ^e partie de l'aide financière	15 000 \$
Maison des jeunes	Aide au fonctionnement	2 000 \$
Fabrique Sainte-Croix	Contribution financière activité dans le cadre d'une activité bénéfice	350 \$
Festi-Vélo	Achat de billets souper bénéfice 8 juillet	10 Billets 250 \$

Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean	Campagne de financement 2017	200 \$
-----------------------------------	------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 189.07.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR JACQUES CÔTÉ, RÉCIPIENDAIRE DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Jacques Côté récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés, laquelle reconnaît le remarquable engagement bénévole de monsieur Côté au sein de sa communauté. La cérémonie a eu lieu le 25 juin dernier à la Salle Michel-Côté d'Alma.

Adoptée à l'unanimité

6.2 190.07.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR RÉMI DE GRAND MAISON DE CONSTRUCTION ET EXCAVATION RD

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Rémi De Grand Maison pour avoir bénévolement fait du ramassage de bois sur la plage du centre récréotouristique le Rigolet suite à la crue printanière. Les membres du conseil le remercient pour ce geste de générosité.

Adoptée à l'unanimité

6.3 191.07.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME LOUISE TREMBLAY CORRECTRICE BÉNÉVOLE DU JOURNAL L'INFORMEL

Monsieur le conseiller Évangéline Potvin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Louise Tremblay pour son implication bénévole à la correction des textes du journal municipal l'Informel depuis l'automne 2005. Les membres du conseil municipal la remercient de façon particulière pour sa grande générosité.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Asphaltage des diverses rues et routes
- Possibilité d'un déplacement d'un terrain de sport
- Vérification par le service d'urbanisme de certaines propriétés (encombrement)
- Herbe à couper sur le terrain de la Commission scolaire

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier